



ASSEMBLEE GENERALE
07 octobre 2015
COMPTE RENDU

L'an deux mil quinze, le 07 octobre, à vingt heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Montmartin sur Mer sous la Présidence de Eric de LAFORCADE, Président.

Étaient présents : P. de CASTELLANE, F. LONGUET, E. de LAFORCADE, C. MARIE, P.M. LAMELLIERE, M. PAISNEL (suppléant de J. PEPIN), D. LEDOUX, D. MARIE, C. BOIS, G. PAISNEL, S. PAYSANT, M. PERAULT, A. FAUTRAT, J. DOYERE, J. TALBOT, F. GOURDET, G. GEYELIN, C. CAPT, S. BELHAIRE, D. MAIRESSE, B. MALHERBE, S. HARDY, J. BESNARD, P. LE MIERE.

Absents excusés : O. BECK (procuration E. de LAFORCADE), J. DURET (procuration P.M. LAMELLIERE), J.B. RAULT (procuration D. MARIE).

Secrétaire de séance : M. PERAULT

1 – Décisions modificatives

Délibération n° 2015-10-71 :

- Service eau :
Achat du logiciel Sofrel : dépense au 2051 « concessions et droits similaires » + 1 245 €
dépense au 2183 « matériel informatique » - 1 245 €

Délibération n° 2015-10-72 :

- Budget général :
Chapitre 12 – article 64111 : dépense pour salaires et charges + 73 000 €
dépense au 678 « autres charges exceptionnelles » - 73 000 €

Délibération n° 2015-10-73 :

- Budget général :
Chapitre 75 – article 7551 « excédent des budgets annexes » recette de + 471,65 €
Dépense au 678 « autres charges exceptionnelles » + 471,65 €

Délibération n° 2015-10-74 :

- Budget Papeco :
Chapitre 11 – article 61522 « entretien et réparation de bâtiments » - 471,65 €
Chapitre 65 – article 6522 « reversement de l'excédent des budgets annexes au budget principal » + 471,65 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte ces décisions modificatives.

Délibération n° 2015-10-75 : clôture du budget annexe PAPECO

Considérant que le contrat de crédit-bail immobilier consenti à la société PAPECO le 14 janvier 2000 portant sur divers immeubles sis à Orval lieudit « le pont de la Roque » constitués de terrains et d'immeubles pour une durée de 15 ans s'est terminé le 31 octobre 2014 ;

Considérant la vente par la communauté de communes au profit de la SA Papeteries du Cotentin, signée le 04 mars 2015 devant Maître Laurent Deshayes, notaire à Quettreville-sur-Sienne, au franc symbolique comme stipulé dans le contrat de crédit-bail ;

Considérant qu'à ce jour les écritures comptables ont toutes été réalisées et qu'il y a lieu de clôturer le budget annexe Papeco ;

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide de clôturer le budget PAPECO.

2 – Admissions en créances éteintes

Délibération n° 2015-10-76 :

- Service eau : 1 286,54 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'admettre en créance éteinte la somme globale de 1 286,54 € qui correspond à des impayés relatifs à des consommations d'eau de quatre abonnés.

Délibération n° 2015-10-77 :

- Services généraux : 88 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'admettre en créance éteinte la somme de 88 € qui correspond à des impayés relatifs à des temps d'accueil de loisirs de l'année 2007.

3 – Service eau : 48^{ème} tranche de travaux, programme 2015, prêt de 100 000 € - Délibération n° 2015-10-78 :

Après avoir pris connaissance des propositions établies par les banques consultées (Caisse d'Epargne de Normandie, Crédit Agricole et Crédit Mutuel, pour financer la 48^{ème} tranche de travaux du service eau, Monsieur le Président propose de contracter auprès de la Caisse d'Epargne de Normandie, un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 100 000 €
- Taux : 2,47 % avec amortissement du capital constant (échéance maximum : 3 735,00 € - échéance minimum : 2 530,88 €)
- Durée : 20 ans
- Périodicité du remboursement : semestriel
- Commission d'engagement : 150 €

Après en avoir délibéré,

Monsieur le Président est autorisé à signer le contrat relatif à cet emprunt et à procéder aux versements et remboursements des fonds dudit prêt.

Le conseil communautaire décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de débit d'office et selon le principe de règlement sans mandatement préalable.

4 – Convention de financement des travaux de déploiement du réseau FTTH - Délibération n° 2015-10-79 :

Monsieur le Président indique que lors du vote du budget un montant de 315 512 € a été inscrit en section d'investissement pour la première tranche de déploiement des prises FTTH (Fiber To The Home = fibre jusqu'au domicile). Le syndicat mixte Manche Numérique s'engage à réaliser les travaux de construction du réseau FTTH comme stipulé dans le planning prévisionnel suivant : lancement des études fin avril 2016 et réception des travaux fin août 2018. La communauté de communes s'engage à verser à Manche Numérique 139 619 € en 2016 et 175 893 € en 2017. Une convention en ce sens a été établie par le syndicat mixte Manche Numérique. Monsieur le Président demande à l'assemblée l'autorisation de signer cette convention.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention de financement des travaux de déploiement du réseau Fibre. Le montant de 315 512 € inscrit au budget 2015 sera reporté au budget 2016.

5 – Programme Leader 2014-2020 du SMPC : nomination de 2 membres titulaires et 2 membres suppléants afin de siéger au comité de programmation LEADER - Délibération n° 2015-10-80 :

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, nomme les membres suivants :

Membres titulaires : Monsieur Pascal Le MIERE – Madame Aurélie FAUTRAT

Membres suppléants : Monsieur Gérard PAISNEL – Madame Sophie PAYSANT

6 - SMPC - Nomination d'un élu référent pour siéger au Club Application des Droits des Sols

Délibération n° 2015-10-81 :

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, nomme Monsieur Jacky BESNARD afin de représenter la communauté de Communes de Montmartin sur Mer à ce club.

SMPC - Nomination de membres pour siéger au comité de pilotage « Notre littoral pour demain »

Délibération n° 2015-10-82

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, nomme les membres suivants :

Membres titulaires : Monsieur Pierre-Marie LAMELLIERE – Monsieur Bernard MALHERBE

Membre suppléant : Monsieur Daniel MARIE

7 - Vote de subvention aux associations - Délibération n° 2015-10-83 :

Monsieur Geyelin présente le Football Club Sienna qui compte aujourd'hui 120 licenciés provenant des 12 communes de la communauté de communes.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de verser les montants suivants aux diverses associations :

Catégorie	Associations	subvention 2015
Sport		
	Association sportive du collège de Montmartin sur Mer	2 700,00 €
	Club des Marsouins – volley ball	150,00 €
	Football club Sienna	10 700,00 €
Culture Patrimoine		
	Groupe folklorique les chantous d'la côte	350,00 €
	Festiv'Hautaise	2 000,00 €
	Terre et grandes marées	500,00 €
Scolaire		
	Collège (projet citoyen du littoral)	1 000,00 €
Divers		
	OTSI	1 900,00 €
	Amis de la paroisse du canton de Montmartin sur Mer	1 500,00 €
	Lundi	500,00 €
	Ateliers créatifs de Lingreville	500,00 €
TOTAL		21 800,00 €

8 – Pérennisation de deux postes « contrat emploi d'avenir » - Délibération n° 2015-10-84 :

Monsieur le Président indique que les deux premiers emplois d'avenir recrutés par la collectivité arriveront à échéance fin juin 2016 et qu'il faut envisager la pérennisation de ces postes, les deux animateurs ayant fortement évolué et donnant maintenant entière satisfaction.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de créer deux postes d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps complet. Ces postes seront à pourvoir le 1^{er} juillet 2016. La procédure de publicité sera effectuée auprès de contre de gestion en début d'année 2016.

9 – Contrat de territoire : basculer une partie de la somme inscrite pour les travaux dans les carrières sur la piste cyclable/voie verte tronçon de Regnéville-Montmartin avec balisage provisoire

Monsieur Mairesse souhaite en premier lieu évoquer les fusions de communes et d'intercommunalités. Ne faut-il pas suspendre tous ces gros investissements en attendant d'y voir plus clair ?

Monsieur de Castellane propose qu'une réflexion soit engagée sur une commune nouvelle à l'échelon de la communauté de communes. Les communautés de communes vont être de plus en plus grandes, les communes vont devoir être de plus en plus grandes. Il faut une réflexion à ce sujet tous ensemble. Notre communauté de communes a beaucoup de compétences dont l'intégration du PLUi que la CBC n'a pas. Si nous constituons une commune nouvelle, le PLUi deviendra PLU communal ce qui permettrait de garder une proximité dans nos villages. La vraie question est : avons-nous envie de le faire ? Voulons-nous y réfléchir ?

Monsieur Geyelin rappelle qu'une présentation de la commune nouvelle a eu lieu le 02 juin à Quetteville sur ce sujet et qu'à l'époque il n'y avait pas de réelle motivation pour se réunir.

Monsieur de Castellane rétorque qu'à l'époque il n'était pas question de si grandes communautés de communes.

Monsieur Belhaire évoque le problème des petites communes qui n'auront pas les moyens de reprendre des compétences qui ne seront plus assurées par la grande entité.

Monsieur le Président propose de réunir la commission « fusion des communautés de communes » le mardi 13 octobre à 9h.

Après cette discussion, Monsieur le Président propose de modifier le contrat de territoire sur les montants prévus pour le projet d'aménagement des carrières et de créer un nouveau projet pour la voie verte, piste cyclable allant de Montmartin-sur-Mer à Regnéville-sur-Mer.

Montant des travaux :

- Projet 3 : Communauté de Communes - aménagement des carrières. Coût du projet : 411 000 € HT - montant de subvention : 110 970 € modifié par : coût du projet : 301 000 € HT – montant de subvention : 81 270 €

Nouveau projet à ajouter

- Projet 15 : Communauté de Communes - voie verte/piste cyclable. Coût du projet : 110 000 € - montant de subvention 29 700 €.

Délibération n° 2015-10-85 : le conseil communautaire à la majorité (1 contre) valide cette modification.

10 – Divers

- Lors de l'assemblée générale du 10 juin 2015, le conseil communautaire avait décidé d'augmenter le temps de travail d'un adjoint d'animation de 2^{ème} classe en le passant de 21h à 28h. Cette demande a été validée lors du Comité Technique Paritaire du 22 septembre 2015. Il convient de délibérer à nouveau afin de modifier l'actuel temps de travail de cet agent à compter du 1^{er} janvier 2016.

Délibération n° 2015-10-86 : le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de modifier le temps de travail d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe en le passant de 21h à 28h hebdomadaire à compter du 1^{er} janvier 2016.

- Interventions de l'association Avril pour les cycles environnement dispensés dans les écoles. Jusqu'à présent une subvention correspondant au montant des prestations était versée. Il s'avère qu'une facturation par cycle serait plus conforme étant donné qu'il y a un service qui est effectué. Monsieur le Président présente une convention en ce sens et demande l'autorisation de la signer sachant que les dépenses seront toujours basées sur 27 cycles.

Délibération n° 2015-10-87 : le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention permettant à l'association Avril de dispenser 27 cycles environnement par année scolaire. Le montant de la prestation globale sera inscrit à chaque budget annuel en section de fonctionnement.

Fin de séance à 21h 40.